

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D’INSTALLATION

6-7- Une fois l'autorisation de retour obtenue, le Client réexpédie les Produits à OLYSI à l'adresse précisée sur l'autorisation de retour selon les modalités indiquées, ou compte tenu de la nature du produit, le vendeur récupèrera les produits à ses frais s'ils ne peuvent pas être renvoyés normalement par voie postale.

6-8- Tout Produit réexpédié sans l'accord de OLYSI sera refusé et retourné à l'expéditeur aux frais et risques de ce dernier.

6-9- Pour être valablement retournées à OLYSI et/ou échangés, les Produits ne doivent pas avoir été utilisés et doivent être retournés intacts avec leurs éventuels accessoires, manuels d'utilisation et autre documentation.

**Article 7 – Installation et mise en service**

7-1- Il appartient au client de faire vérifier par un professionnel de l’électricité la qualité de son installation privative.

7-2- En particulier, le client doit s’assurer que la tension d’alimentation de son installation correspond à la tension indiquée sur la plaque signalétique fixée sur l'appareil, et que son installation est pourvue des protections obligatoires correspondant à une utilisation en respect des normes en vigueur. Même si le branchement est pris en charge par OLYSI, elle n’est pas responsable de l’installation électrique du client.

7-3- La pose des produits pourra être sous-traitée à une société établie sur le territoire de l’Union Européenne conformément aux dispositions du RGPD.

**Article 8 – Garantie de conformité et Garantie légale contre les vices cachés**

Le Client bénéficie de la garantie légale de conformité (articles L. 217-3 et suivants du code de la consommation) et de la garantie légale relative aux défauts de la chose vendue (articles 1641 à 1649 et 2232 de code civil).

**Article 9 – Garantie commerciale**

9-1- Tous les produits vendus sont couverts par une garantie contractuelle contre tout défaut ou vice de matière ou de fabrication pendant 5 ans à compter de la date de livraison des dits produits.

9-2- Si dans les 12 années à compter de la date de vente au client initial, un module quelconque présente une puissance inférieure à 90% et dans les 25 années, une puissance inférieure à 85% de la puissance minimale stipulée à la datede livraison, et à condition que le fabricant, seul compétent en la matière, reconnaisse que la perte de puissance est due à un défaut de matériel ou de fabrication, le fabricant compensera la perte de puissance constatée, soit en fournissant au client un nombre suffisant de modules pour remplacer la puissance manquante, à un coût calculé au prorata du temps de service du module défaillant, soit en réparant ou en remplaçant le module au choix exclusif du fabricant.

9-3- Cette garantie ne couvre ni les dommages occasionnés du fait d’une utilisation anormale ou fautive, ni les dommages résultant d’utilisation d’énergie ou d’installation électrique non conforme.

9-4- En outre, cette garantie n’est pas applicable si le client a réalisé ou fait réaliser des travaux de remise en état ou de modification des appareils vendus, par un tiers non-agréé par le vendeur.

9-5- Les dispositions qui précèdent ne sont pas exclusives de l’application de la garantie légale des vices cachés des articles 1641 et suivants du Code civil.

9-6–Le coût du transport reste à la charge du client si le produit, après contrôle en usine, ne présente aucun dysfonctionnement ou si l’article n’est plus sous garantie. Dans le cas contraire, le coût du transport est à la charge d’OLYSI.

**9-7- Article L.211-16 du Code de la consommation :**

*« Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie contractuelle qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention »*

**Article 10 – Clause de réserve de propriété**

10-1- Le vendeur conserve la propriété des produits vendus jusqu’au paiement effectif de l’intégralité du prix en principal et accessoire, même en cas d’octroi de délais de paiement. Le défaut de paiement peut entraîner la revendication du produit.

10-2- Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert au client, dès la livraison, des risques et perte et de détérioration des produits vendus ainsi que des dommages qu’il pourrait occasionner. A compter de la livraison, le client est constitué gardien et dépositaire desdits produits.

10-3- De convention expresse, le vendeur pourra faire jouer les droits qu’il détient au titre de la présente clause de réserve de propriété, pour l’une quelconque de ses créances, sur la totalité de ses produits en possession du client, ces derniers étant conventionnellement présumés être ceux impayés, et le vendeur pourra les reprendre ou les revendiquer en dédommagement de toutes ses factures impayées, sans préjudice de son droit de résolution des prestations en cours.

10-4- À ce titre, si le client fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, le prestataire se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les produits vendus et restés impayés.

**Article 11 – Obtention de crédit d’impôt**

11-1- La société OLYSI ne peut, en aucun cas et dans la mesure où ses installations sont conformes au cahier des charges établi par le ministère de l’Économie et des Finances, être tenue responsable si l’organisme accrédité « normes NF EN 45004 » ne délivre pas le certificat permettant l’obtention du crédit d’impôt.

11-2- Le client reste seul responsable des démarches et des demandes à mettre en œuvre auprès de l’administration fiscale pour solliciter le bénéfice d’abattements ou d’avantages fiscaux. La société OLYSI n’est pas engagée sur les positions de l’administration (DRIRE, DIDEME…) et sur l’évolution de la réglementation applicable au matériel vendu.

11-3- Le vendeur invitele client à souscrire une assurance complémentaire et/ou à faire les déclarations nécessaires auprèsde son assurance habitation aux fins de couvrir les risques de dommages au matériel livré et installé par OLYSI.

**Article 12 – Protection des données personnelles**

12-1- OLYSI déclare respecter et s’engage à respecter la réglementation relative aux données personnelles en vigueur en France, et notamment le Règlement Européen sur la protection des données du 27 avril 2016 (RGPD) et la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

12-2- Lors de l’achat immédiat ou de la passation de votre commande, le vendeur collecte des données personnelles en vue de la conclusion du Contrat, de son exécution, de sa gestion et de l’établissement des factures. Le vendeur pourra utiliser les données personnelles pour des sollicitations commerciales en conformité avec les prescriptions légales en vigueur.

12-3- Les données collectées dans ce cadre sont les suivantes : Civilité, Nom, Prénom, Adresse, Numéros de téléphone, Adresse de courrier électronique, Données relatives aux transactions : numéro de transaction, détail de la commande, Produits achetés, quantité, montant, adresse de livraison, historique de relation contractuelle, retour produits, origine de la vente ou de la commande, correspondances avec le client.

12-4- La collecte est fondée sur l’exécution du Contrat.

12-5- Lors de la collecte, certaines données doivent être obligatoirement renseignées, d’autres sont facultatives signalées par un astérisque.

12-6- OLYSI s’engage à ne pas utiliser les données collectées à d’autres fins que celles susmentionnées (sauf réquisition d’une autorité judiciaire et/ou administrative compétente).

12-7- Les données sont conservées en base active pendant la durée du Contrat ou 3 ans à compter du dernier contact avec le client, et en base archive pour une durée de 5 ans, durée de la prescription de droit commun.

12-8- Le destinataire des données est OLYSI. Le vendeur se réserve cependant le droit de transmettre tout ou partie des données personnelles de ses Clients à ses sous-traitants pour les besoins du Contrat, et notamment de l’exécution de toute commande.

**Article 1 - Mentions légales**

1-1- La société ABST DEVELOPPEMENT dont la marque commerciale est OLYSI est une société SARL au capital de 1 000 euros inscrite au Registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le numéro 818109308, ayant son siège social 14 E rue pierre de Coubertin 21000 DIJON et ayant pour numéro de TVA intracommunautaire FR83818109308, représentée par son gérant en exercice domicilié de droit audit siège.

1-2- La société OLYSI a pour courrier électronique [contact@olysi.fr](mailto:contact@olysi.fr) et numéro de téléphone 09 77 55 23 44. Le client peut contacter OLYSI par téléphone aux créneaux suivants : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

**Article 2 – Objet du contrat**

2-1- Le présent contrat est passé entre le consommateur nommé client d’une part et OLYSI, nommée vendeur d’autre part.

2-2- L’objet du contrat est de définir les conditions dans lesquelles le vendeur s’engage à vendre au client, des installations d’autoconsommation solaire (panneaux photovoltaïques équipés de plusieurs micro-onduleurs), ci-après les « Produits ») décrit dans le contrat de vente, et les conditions dans lesquelles le client s’engage à acheter les produits.

2-3- Le client s’engage à disposer du pouvoir, de l’autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l’exécution des obligations prévues aux présentes conditions. Le client et le vendeur déclarent et garantissent notamment disposer de toutes les autorisations, compétences et connaissances (notamment techniques), leur permettant respectivement d’utiliser et de fournir les produits conformément aux conditions prévues au contrat.

2-4- Les présentes seront modifiées de plein droit en cas d’évolution de la législation nationale ou européenne.

2-5- Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente, préalablement à la commande.

2-6- Les présentes conditions sont soumises à l’article L111-1 du Code de la consommation et sont également mises en ligne sur le site Internet [contact@olysi.fr](mailto:contact@olysi.fr).

2-7- La souscription au contrat implique l’acceptation sans restriction ni réserve des présentes conditions générales de vente par le client.

2-8- Les présentes conditions générales de vente s’appliquent de plein droit à toute vente de produits commercialisés par la société OLYSI.

2-9- Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable est celle en vigueur à la date de l’achat par le client ou de la passation de la commande.

**Article 3 - Commande**

3-1- Toute commande, pour être valable, doit être établie sur le bon de commande OLYSI (sauf cas particulier visé par la Direction).

3-2- Toute commande vaut acceptation de la description des produits et des prix en vigueur au jour de la commande.

3-3- Le vendeur n’est pas tenu d’envoyer un écrit pour confirmer la commande quel que soit le mode de règlement.

3-4- Le client a la faculté de renoncer à la commande dans les conditions prévues aux articles mentionnés ci-après.

**Article 4 – Conditions financières**

**Prix**

4-1-Sauf conditions particulières expresses propres à la vente, les prix des produits vendus sont ceux figurant dans le catalogue des prix au jour de la commande. Ces prix sont, à cette date, fermes et définitives. Ils sont exprimés en euros et stipulés toutes taxes comprises, frais de livraison inclus, emballage compris.

4-2- Une facture sera remise au client.

**Paiement**

4-3- Constitue un paiement au sens du présent article la mise effective des fonds à la disposition du vendeur.

4-4- La livraison est effectuée par un transporteur dépendant.

4-5- Les factures sont payables en euros au siège de OLYSI.

4-6- Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues, par OLYSI.

**Article 5 – Livraison**

**Modalités**

5-1- La livraison est effectuée à l'adresse indiquée par le Client au moment de l'achat immédiat ou de la commande des produits.

5-2- La livraison est effectuée par un transporteur dépendant.

5-4- La livraison est constituée par le transfert au Client de la possession physique ou du contrôle du Produit.

5-5- Tout risque de perte ou d'endommagement des Produits est transféré au Client au moment où ce dernier ou un tiers désigné par lui, et autre que le transporteur proposé par OLYSI, prend physiquement possession de ces Produits.

**Délai de livraison**

5-6- Les Produits acquis par achat immédiat ou commandés par le Client sont livrés, dans le délai maximum indiqué sur le bon de commande ou le contrat, sauf cas de force majeure.

5-7- Dans l’hypothèse où le vendeur n’aurait pas satisfait à l’obligation d’indiquer au client une date ou un délai de livraison, il est contraint de livrer dans un délai maximal de 30 jours à compter de la conclusion du contrat.

5-8- Toute modification du fait du client apportée postérieurement à la signature du bon de commande ou du contrat et ayant pour conséquence un surcroît des charges et un allongement du temps prévu initialement fera l’objet d’une réévaluation des délais de livraison, sans possibilité de résolution du contrat aux torts du vendeur.

5-9-En cas de retard de livraison imputable au vendeur, le Client aura la faculté de demander l’annulation de la vente du Produit par lettre recommandée avec accusé de réception ou sur tout autre support durable (notamment courrier électronique avec accusé de réception) si, après avoir enjoint selon les mêmes modalités la société OLYSI d’effectuer la livraison dans un délai supplémentaire de 15 jours, OLYSI ne s’est pas exécutée dans ce délai.

5-10- Dans cette hypothèse, la vente sera considérée comme annulée à la réception par OLYSI de la lettre l’informant de la résiliation, à moins que OLYSI ne se soit exécutée entre temps.

5-11-En cas d’annulation de la vente, OLYSI remboursera le Client dans un délai de 14 jours à compter de la date de l’annulation.

5-12- Le non-respect des délais de livraison ne saurait donner lieu au versement d’une quelconque indemnité.

**Article 6 – Réception des produits**

6-1- Le Client est tenu de vérifier l’état de l’emballage et la conformité du Produit au moment de la livraison et doit signaler aussitôt au transporteur les réserves qu’il entend émettre au sujet de l’état du Produit livré afin qu’elles soient mentionnées sur le document de transport : emballage abîmé, dommage subi, conformité par rapport à la commande, etc.

6-2-Toute réclamation sur les vices apparents ou sur la non-conformité du Produit livré par rapport aux informations données lors de la présentation du Produit, de même que toute avarie liée au transport, doit être confirmée par le Client à OLYSI dans un délai de 3 jours qui suivent la réception du Produit soit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante : 14 E rue pierre de Coubertin 21000 DIJON.

6-3- Néanmoins, conformément à l’article L224-65 du code de la consommation, lorsque le consommateur prend personnellement livraison des objets transportés et lorsque le voiturier ne justifie pas lui avoir laissé la possibilité de vérifier effectivement leur bon état, le délai mentionné à l’article **L. 133-3 du code de commerce** [3 jours] qui éteint toute action contre le voiturier est porté à **dix jours**.

6-4- Le Client devra fournir toute justification quant à la réalité des non-conformités, avaries ou défauts constatés.

6-5- À défaut de réclamation effectuée dans le délai et conditions précités, les Produits livrés seront réputés conformes à la commande et acceptés par le Client. Le client perdra tous ces droits à l’encontre du transporteur et le vendeur ne pourra pas être appelé à se substituer à la responsabilité de celui-ci.

6-6- En signalant le vice ou la non-conformité du Produit, le Client obtiendra une autorisation de retour de la part de OLYSI, précisant les modalités de retour des Produits.

12-9- OLYSI s'engage à prendre toutes précautions utiles pour préserver la sécurité des données communiquées et, notamment, empêcher qu’elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

12-10- Le client bénéficie du droit de demander au vendeur, l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données à caractère personnel. Le client peut également demander une limitation du traitement ou s’oppose au traitement des données le concernant. Il dispose du droit de retirer son consentement au traitement de ses données à tout moment.

12-11- Le client peut exercer ses droits en envoyant un e-mail à OLYSI à l'adresse suivante : [contact@olysi.fr](mailto:contact@olysi.fr) ou un courrier à 14 E rue pierre de Coubertin 21000 DIJON, en mentionnant ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, téléphone, adresse e-mail) et en précisant l'objet de sa correspondance. Il pourra être demandé au client de justifier de son identité.

12-12- Enfin, il a la possibilité d’introduire une réclamation auprès de la CNIL.

**Article 13 – Dispositif BLOCTEL**

Conformément à l’article L.223-2 du Code de la consommation, le client est informé qu’il a la possibilité, s’il le souhaite de s’inscrire gratuitement sur une liste d’opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL ([www.bloctel.pouv.fr](http://www.bloctel.pouv.fr)) afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n’a pas de relation contractuelle en cours, conformément à la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation.

**Article 14 – Loi applicable et règlement des différends**

14-1- Les présentes Conditions sont soumises au droit interne français, exclusion faite de toute convention internationale.

14-2- En cas de litige relatif aux présentes Conditions Générales ou à la vente, les parties essaieront dans la mesure du possible de résoudre leur litige à l'amiable.

14-3- À défaut d’accord amiable, le Tribunal compétent est celui du lieu du domicile du défendeur ou celui de la livraison effective du Produit.

**Article 15 – Recours au médiateur à la consommation**

15-1- Le client consommateur au sens de l'article préliminaire du Code de la consommation, doit en premier lieu adresser sa réclamation au vendeur directement par courrier à l'adresse postale suivante : 14 E rue pierre de Coubertin 21000 DIJON ou à l'adresse électronique suivante : [contact@olysi.fr](mailto:contact@olysi.fr).

15-2- Si cette tentative échoue, le client peut recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends et notamment en ayant recours, gratuitement, dans le délai d’un an à compter de sa réclamation, au médiateur de la consommation compétent selon les dispositions du Titre Ier du Livre VI du code de la consommation : *La saisine du médiateur de la consommation devra s’effectuer :*

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l’AME CONSO : [www.mediationconso-ame.com](http://www.mediationconso-ame.com) ;
- soit par courrier adressé à l’AME CONSO, **197 Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris**.

15-3- En cas d’échec de cette médiation ou si le client ne souhaite pas y recourir, il demeure libre de soumettre le différend aux tribunaux compétents.

**Article 16 – Plateforme européenne de règlement des litiges en ligne**

Le client peut, afin de résoudre le litige, accéder à la plateforme européenne de règlement des litiges en ligne prévu par le règlement (UE) n° 524/2013 du 21 mai 2013 relatif au règlement en ligne des litiges de consommation, notamment transfrontaliers, en suivant le lien <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

**Article 17 – Dispositions diverses**

17-1- Le fait de ne pas exercer, à un moment quelconque, une prérogative reconnue par les présentes Conditions Générales de Vente, ou de ne pas exiger l’application d'une stipulation quelconque de la convention issue desdites Conditions Générales de Vente ne pourra en aucun cas être interprété, ni comme une modification du contrat, ni comme une renonciation expresse ou tacite au droit d’exercer ladite prérogative dans l’avenir, ou au droit d’exiger l’exécution scrupuleuse des engagements souscrits aux présentes.

17-2– Dans l'hypothèse où l'un quelconque des termes des Conditions Générales de Vente serait considéré comme illégal ou inopposable par une décision de justice, les autres dispositions resteront en vigueur.

**Article 18 - Droit de rétractation**

18-1- Conformément à l'article L. 221-18 du code de la consommation, le consommateur qui conclut un contrat de vente de bien par le biais d'un moyen de communication à distance dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la date de réception du Produit pour revenir sur sa commande, sans avoir à motiver sa décision.

18-2- Pour exercer son droit de rétractation, le Client dispose de quatorze (14) jours pour informer le vendeur de son intention de se rétracter en remplissant et en envoyant le formulaire de rétractation fourni au client, sur papier ou, sous réserve de l'accord du client, sur un autre support durable, tenu à sa disposition sur le Site internet en version imprimable ou en procédant à l'envoi du formulaire en ligne à partir du site internet www.olysi.fr ou toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté, exprimant sa volonté de se rétracter.

18-3- Lorsque le droit de rétractation est transmis électroniquement en ligne à partir du Site, le vendeur adressera sans délai au Client un accusé de réception de la rétractation.

18-4- Par la suite le Client renvoie dans un délai de quatorze (14) jours à compter de l'envoi du formulaire de rétractation, accompagnés de la copie de la facture. Les Produits sont retournés à OLYSI à l'adresse suivante : 14 E rue pierre de Coubertin 21000 DIJON.

18-5- Toutefois, si les produits ne peuvent pas être renvoyés normalement par voie postale en raison de leur nature, le professionnel récupère les biens à ses frais.

18-6- OLYSI s’engage à rembourser au Client la totalité des sommes versées, y compris les frais de livraison dans les quatorze jours à compter de la date à laquelle le vendeur est informé de la décision du client de se rétracter.

18-7- Le vendeur n'est pas tenu de rembourser les frais supplémentaires si le client a expressément choisi un mode de livraison plus coûteux que le mode de livraison standard proposé par le vendeur.

18-8- OLYSI procédera au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que le client aura utilisé pour la transaction initiale, sauf accord exprès du client pour qu’il utilise un autre moyen de paiement et dans la mesure où le remboursement n’occasionne pas de frais pour lui.

18-9- Les Produits ne doivent pas avoir été utilisés ou endommagés et doivent être retournés intacts avec leurs éventuels accessoires, manuels d'utilisation et autre documentation.

18-10- La responsabilité du Client pourra être engagée en cas de détérioration du Produit par le Client.